



19^{ème} CAMION CROSS

SAINT- JUNIEN

27/08 & 28/08 / 2011

Prés **REGLEMENT PARTICULIER**

ART. 1 - ORGANISATION

L'ASA TERRE DE ST JUNIEN – Les Ammons – 16420 BRIGUEUIL - Tél./fax. 05 45 71 06 89 organisateur administratif et technique, organise les 27 & 28 Aout 2011

- une épreuve nationale de Camion Cross, dénommée :

19^{ème} CAMION-CROSS DE ST JUNIEN

Cette épreuve compte pour :

- la coupe de France de Camion Cross
- Le Championnat du C.R.S.A.Limousin

Le présent règlement a été enregistré par :

- le C.R.S.A. Limousin sous le n° 1109 en date du 9 JUIN 2011
- la F.F.S.A sous le permis d'organisation n° 176 en date du 22 juin 2011

1.1 OFFICIELS DE L'EPREUVE

Observateur FFSA M RIBIERRE Serge lic 173315

Président du Collège des Commissaires Sportifs

M. DELORME Jean Marie lic. **9708**

Membres du Collège des Commissaires Sportifs

M RAINAUD Christian lic **6150**

M MANCINELLI J-P lic **27809**

Directeur de course

M VALEAU Didier lic . **10270**

Directeurs de Course Adjoint départ

M GOURDON joseph lic. **8998**

Directeurs de course Adjoint grille de départ

M GOUGEON Narcisse lic **9709**

Adjoint à la Direction de Course arrivée

M LORIOU Bernard lic . **7978**

Commissaire Sportif chargé des Relations avec les Concurrents

M BAVOIX Jean Luc lic

Délégué FFSA Commissaire Technique

M PEGOLOTTI Serge lic . **6047**

Commissaire Technique

M FIOREZE Jacky lic . **29296**

Chronométreurs

M DESFOUX Philippe lic. **2780**

M MITRAC Daniele lic **6151**

M VALEAU Nicole lic. **176665**

Juge de faits

M CRUANES Patrick lic **19927**

Responsable Sécurité et de la remise en état de la piste

M MORICHON André lic **9665**

Accueil – Presse

M. en cours Lic.

Secrétaire du meeting

M VEYRET Nathalie lic. **189806**

Médecin Chef

Docteur CUEILLE JF lic **153646**

1.2HORAIRE

Parution du règlement et ouverture des engagements : dès l'obtention du permis d'organiser

Clôture des engagements : 13 AOUT 2011 à minuit

Publication de la liste des engagés : 26 AOUT 2011

Date de l'épreuve : 27/08 AU 28/08/2011 sur le Circuit Ville de St JUNIEN

ART.2 – DEROULEMENT DE L'EPREUVE.

2.1 VERIFICATIONS

Vérifications administratives

Elles se dérouleront dans le local administratif

Le 27/08/2011 de 8 h 30 à 9 h 15 sur convocation.

Se munir de la licence 2011, d'une pièce d'identité et du passeport technique

Vérifications techniques

Conforme au règlement standard FFSA

2.2 HORAIRE

1ère réunion du Collège des CS : le 27/08/2011 à 9H 00 au local administratif du circuit

Samedi 27 Août

10h – 11h	Essais libres (3 tours)
11h – 12h30	Essais chronos (4 tours)
14h – 15h	Manche 1
15h30 – 16h30	Finale b1
17h30 – 18h30	Finale a1

Dimanche 28 Août

8h – 9h	Essais chronos (4 tours)
10h – 11h	Manche 1
13h30 – 14h30	Manche 2
15h30 – 16h30	Finale b2
17h45 – 18h45	Finale a2

Briefing obligatoire des pilotes et commissaires le 27/08/11 à 9 h 30 au restaurant du circuit

Affichage des résultats provisoires : 15 minutes après la dernière finale

Remise des prix : le 28/08/2011 au restaurant du circuit

ART. 3 – CONCURRENTS & PILOTES

3.1 ENGAGEMENTS

Chaque pilote recevra une convocation individuelle.

Si le jeudi 20/08/2011, le pilote n'a pas reçu sa confirmation d'engagement, il lui appartient de prendre contact avec l'organisateur au N° Téléphones suivants : 06 09 39 00 05 05 45 71 06 89

5 Laissez-passer seront attribués par pilote régulièrement engagé

Les engagements seront reçus à partir de la parution du règlement particulier jusqu'au **13 août 2011 à minuit**, à l'adresse suivante :

Madame Nathalie Veyret
2 rue des vignes 87200 chaillac
tél/fax 05,55,02,64,19 (après 19h)

- Pour être pris en compte, les droits d'engagement devront obligatoirement être joints au bulletin d'engagement.
Ils sont fixés à :
70 € avec la publicité obligatoire de l'organisateur
140 € sans la publicité de l'organisateur

3.2 EQUIPAGES

Chaque véhicule aura un pilote licencié à bord.

Chaque concurrent devra présenter aux vérifications, une licence en cours de validation qui sera au moins une licence de la catégorie NCC ou une licence à la journée

ART.4 – VEHICULES & EQUIPEMENT

4.1 LE MEETING NATIONAL DE CAMION CROSS EST OUVERT AUX VEHICULES DES DIVISIONS SUIVANTES :

- Classe Camion léger (N° 1 à 20)
- Classe Camion standard (N° 21 à 40)
- Classe Camion Cross (N° 41 à 60)
- Classe Super Camion Cross (N° 61 à 80)

4.2 NUMEROS

Les numéros ne seront pas fournis par l'organisateur

ART 5 – PUBLICITE

La publicité obligatoire et facultative sera publiée par un communiqué de l'organisation qui sera remis au plus tard aux vérifications

ART.6 – SITES & INFRASTRUCTURE

6.1 PARCOURS

L'épreuve se déroulera sur le circuit Ville de SAINT- JUNIEN – Zone Industrielle chez Jouy – 87200 SAINT JUNIEN. Il mesure 910 m de longueur et 15 m de largeur.

Le circuit a été agréé par la FFSA, en date du 14/04/2010, sous le N° 87 17 07 00166 A Nat 0888

Homologation préfecture du 5/04/2011

Point **GPSN45°53 59 EO°55 56**

6.2 PARC FERME FINAL

Le parc fermé final conforme au règlement standard FFSA

6.3 TABLEAU D'AFFICHAGE

Il est situé à coté du local administratif sur le parc pilotes. Les concurrents assumeront les conséquences éventuelles de l'ignorance des dispositions et classements qui seront affichés.

6.4 PERMANENCE

Pendant la manifestation, une permanence sera tenue par le chargé des relations avec les concurrents Il sera également possible de contacter l'organisation avant et pendant l'épreuve aux N° de téléphone suivant :

06 09 39 00 05

ART.7 – DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.1 HORAIRE

Voir article 2.2

7.2 DEPARTS

Les départs seront donnés par des feux. Les départs au drapeau sont tolérés en cas de panne des feux.

7.2 PARC FERME FINAL

Le parc fermé final conforme au règlement standard FFSA

ART.8 – CLASSEMENT

Le classement officiel et provisoire sera affiché 15 mn après la fin des finales.

Il deviendra définitif 30 mn après l'heure d'affichage du résultat provisoire, sauf dans le cas d'une réclamation ou d'un avis du collège des Commissaires Sportifs.

ART.9 – PRIX

La remise des coupes aura lieu au podium sur la ligne d'arrivée.

Les prix seront disponibles au secrétariat de l'épreuve :

- après la publication du classement définitif et pendant une heure.
- ou seront envoyés, par courrier, au plus tard le 5 SEPTEMBRE 2011, si réclamation

Le montant de la remise des prix sera la suivante :

CAMION LEGER 200€

STANDARD, CAMION CROSS, SUPER CAMION CROSS 300€

DOUBLE MONTE 200€

Pilotes non classes camion léger 150€ autres divisions 200€

ART.10

Les concurrents doivent obligatoirement reprendre leurs produits polluants,
(Huile, hydrocarbures, pneus, pièces mécaniques diverses)

